

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article D.VIII.1 du CoDT, une **enquête publique** est organisée relative à l'adoption provisoire, par arrêté ministériel du 07 mai 2021, du **projet de périmètre de remembrement urbain (PRU)** dit « **Quartier Léopold** » à Namur, tel que proposé par le Conseil communal en sa délibération du 23 février 2021 et repris au plan annexé audit arrêté ministériel.

**L'objectif opérationnel du projet de PRU** est de permettre la réalisation d'un projet d'urbanisme de requalification du Square Léopold à travers le développement d'une mixité de fonctions (commerces, bureaux et logements) ainsi qu'une requalification et redistribution des espaces publics au sein de l'îlot Léopold (Square et Place). Le projet entend atteindre cet objectif à travers **le développement d'un pôle commercial pour une surface nette de vente maximale de 18.000 m<sup>2</sup>, avec activités complémentaires d'HORECA, services et loisirs, de bureaux pour un total allant jusqu'à 10.000 m<sup>2</sup>, de logements pour un total allant jusqu'à 11.600 m<sup>2</sup>, d'une zone de stationnement souterraine de 800 à 900 places et l'aménagement de diverses zones d'espaces publics offrant confort de déplacement et animation.**

La personne morale à l'initiative du PRU est la S.A. « Le Côté Verre ». L'autorité compétente pour adopter le PRU est le Gouvernement wallon. Le projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.

**L'enquête publique est ouverte le 09 juin 2021 et clôturée le 08 juillet 2021.**

Une **maquette** illustrant un projet potentiel issu des options du projet de PRU, accompagnée de panneaux explicatifs et d'une version du dossier complet, est exposée au sein de la Maison des Citoyens de l'Hôtel de Ville de Namur dont l'accès s'effectue par l'entrée principale sise rue de Fer les jours ouvrables de 08h à 15h30 et le samedi matin de 08h30 à 11h00.

Une **version électronique du dossier** est consultable sur le site internet de la Ville : [www.namur.be](http://www.namur.be) > *Je trouve* > *Enquêtes publiques* incluant notamment un renvoi vers le site internet dédié au projet développé par la S.A. « Le Côté Verre » pour les besoins de l'enquête publique comprenant, entre autres informations, une vidéo illustrant le projet et l'interview des auteurs de projet.

A l'initiative de la S.A. « Le Côté Verre » et en collaboration avec la Ville, un **webinaire d'information**, destiné à présenter le projet de PRU et à répondre aux questions des participants, est organisé le **15 juin 2021 de 18 h à 20h**. Les modalités d'accès et de connexion seront disponibles sur le site internet de la Ville à l'adresse susvisée quelques jours avant la tenue du webinaire.

**Le dossier complet peut également être consulté et des explications techniques données** auprès des agents des services administratif et technique du Développement territorial, du Lundi au Jeudi de 08h30 à 11h30 et les 10, 17, 24 juin 2021 et les 1<sup>er</sup> et 08 juillet 2021 jusqu'à 20 heures, **sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance au 081/246.347 ou via courrier électronique à l'adresse : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be)**. Pour les permanences de consultation après 16 heures, celles-ci seront supprimées en l'absence de rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance.

**Les réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal, avant la clôture de l'enquête publique ou le jour de la séance de clôture, soit par courrier à l'adresse suivante : Ville de Namur – Hôtel de Ville de et à 5000 Namur, soit par télécopie au numéro : 081/246.590, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be), soit remises au centre Info de la Maison des Citoyens à ses jours et heures d'ouverture susvisés ou auprès des services administratif et technique du Développement territorial sur rendez-vous pris suivant les modalités susvisées. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « PRU-Quartier Léopold ». **Les réclamations et observations orales** peuvent être formulées pendant la même période auprès des services administratif et technique du Développement territorial sur rendez-vous pris suivant les modalités susvisées.

**La séance de clôture de l'enquête publique** aura lieu en la salle du Conseil communal, sise au 1<sup>er</sup> étage de la Maison des citoyens de l'Hôtel de Ville le 08 juillet 2021 à 10h00.